

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020 à 18 h**

-----

**Membres en exercice** : 15  
**Membres présents** : 12  
**Votants** : 15 dont 3 pouvoirs

- **DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CM et DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS** : L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 a fixé le nombre des délégués à élire pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre prochain. L'élection municipale des délégués doit obligatoirement se faire ce jour selon la circulaire ministérielle du 30 juin 2020 pour toutes les communes. Pour la commune de Mariac il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Gilbert FONTANEL, Jean-Paul FAURE et Françoise CHAUSSINAND ont été élus **délégués titulaires** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

Jean-Marc MERCHAT, Amandine HILAIRE et Alexandra MAZA-SANIAL ont été élus **délégués suppléants** au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

- **VOTE DES SUBVENTIONS** : Le conseil à l'unanimité a voté les subventions aux associations locales et extérieures pour un **montant total 3 730 €**. Concernant le montant attribué aux coopératives scolaires, il est décidé de verser pour tous les élèves scolarisés à Mariac et non plus ceux domiciliés dans la commune.

<b>LES AMIS DE LA DORNE</b> - Club du 3 <sup>ème</sup> âge de Mariac	<b>350 €</b>
<b>LES AMIS DE GIROND</b>	<b>300 €</b>
<b>ASB</b> - Association sportive bouliste de Mariac	<b>300 €</b>
<b>APEP</b> - Association des parents d'élèves des écoles publiques de Mariac	<b>300 €</b>
<b>CREA ARTISTES</b>	<b>300 €</b>
<b>PETANQUE DE LA DORNE</b>	<b>300 €</b>
<b>ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE MARIAC</b>	<b>300 €</b>
<b>Coopérative scolaire de l'école primaire publique</b> - 20 élèves x 20 €	<b>400 €</b>
<b>Coopérative scolaire de l'école maternelle publique</b> - 13 élèves x 20 €	<b>260 €</b>
<b>Foyer socio-éducatif du collège des 2 vallées, Le Cheylard</b> - 20 élèves x 10 €	<b>200 €</b>
<b>Collège privé St Louis, Le Cheylard</b> - 3 élèves x 10 €	<b>30 €</b>
<b>ADAPEI de l'Ardèche</b>	<b>100 €</b>
<b>AMICALE DES DONNEURS DE SANG</b>	<b>100 €</b>
<b>Société de PECHE "TRUITE DORNE EYRIEUX"</b>	<b>150 €</b>
<b>LES COLOMBES DE L'ESPOIR</b>	<b>150 €</b>
<b>ACPG-CATM Le Cheylard</b> (anciens combattants prisonniers de guerre, anciens d'AFN)	<b>130 €</b>
<b>FNATH</b> Section cantonale des accidentés du travail et handicapés du Cheylard	<b>60 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 730 €</b>

- **AVIS SUR FIN ENQUETE PUBLIQUE** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une enquête publique a eu lieu du 15 au 30 juin 2020 à la mairie de Mariac au sujet d'une demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue de la régularisation d'une activité industrielle sur la commune de Mariac. Il précise qu'aucun habitant de la commune n'a fait d'observation auprès de Mme Françoise BATIFOL, commissaire enquêtrice.

**Le conseil n'a pas d'observation à faire sur ce dossier qui a pour objet une mise à jour en fonction des éléments des productions actuelles sur le site de Mariac.** Par contre, il insiste toutefois sur le traitement des COV, il arrive encore quelquefois que des odeurs désagréables et irritantes flottent sur nos villages, sans doute liées à une panne ou à un dysfonctionnement des

systèmes de traitement de ces rejets. Le conseil municipal aimerait en être informé lorsque la panne dépasse la journée et être en mesure de pouvoir répondre aux questions de notre population.

- **ACQUISITION PARCELLES INDIVISION DUNY** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'acquérir 2 parties de parcelles appartenant à l'indivision DUNY pour régularisation de la voie communale N°6.

Un document d'arpentage a été établi par le géomètre Mr DEGUILHEM Olivier précisant les parcelles restant à l'indivision DUNY et les parcelles restant à la commune. **Accord du conseil pour la cession d'une partie des parcelles pour 1 000 € appartenant à indivision DUNY**

**Il s'agit du LOT A pour 187 m<sup>2</sup> (anciennement N°1008) et du LOT D pour 393 m<sup>2</sup> (anciennement 1009) pour la commune.**

- **CREATION MARCHE DRIVE SAISONNIER** : Le Conseil municipal DECIDE d'autoriser la tenue d'un marché/drive saisonnier à la demande des producteurs locaux et selon les souhaits de la population.

Il aura lieu du 15 juillet à fin octobre pour l'année 2020 inclus et sera organisé chaque mercredi de 17 heures à 19 heures dans un espace extérieur dédié, du complexe mairie, situé au 375 rive de la Dorne.

Celui-ci sera réservé en priorité aux producteurs et artisans installés sur le territoire communal. Toutefois ceux des communes voisines en faisant préalablement la demande, pourront y participer après accord préalable et selon les emplacements disponibles. En 2021 et les années suivantes il sera organisé du mois d'Avril à fin Octobre.

**Le Conseil municipal DECIDE également de ne pas faire payer de droit d'emplacement.**

- **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Salle des fêtes complexe mairie** : Une prise extérieure a été installée principalement pour le marché et 6 projecteurs led ont été posés.
- **Foodtruck** : Suite à l'accord lors du précédent conseil pour une demande de foodtruck d'une personne de St Martin de Valamas, aucune réponse de sa part pour l'instant. Attendre qu'il se manifeste.
- **Recensement population** : le prochain recensement aura lieu du 21 janvier 2021 au 20 février 2021. Il convient de nommer deux agents recenseurs.
- **Projet mille café** : dossier en cours – devis de 3 500 € non encore accepté pour étude projet
- **Rencontre avec DDT** : Attendre proposition pour pré-étude pour sécurisation Pont de Fromentières rive droite-rive gauche, passerelle entrée du Pont et Viallet
- **Inscription pour acquisition parcelles face au garage** : à faire en mairie
- **Prochaine réunion du conseil municipal** : prévue le lundi 27 juillet sous réserve des nouvelles de la CCVE suite à la réunion d'installation du conseil communautaire du 9 juillet à laquelle Mr Jacques CHABAL a été réélu Président.
- **Repas des aînés** : il aura lieu le dimanche 31 janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.